

Postulat interdiction des pesticides

Par : Telma Hutin pour l'ADG

Dans la réunion précédente du 19.12.2017, nous avons eu la réponse concernant la quantité et le type de pesticides utilisés pour l'entretien de routes ou chemins de notre commune. Il s'agit de 20 litres de glyphosate (dilués dans 200 lt d'eau) + 10 lt de Proclean Turf (dilués dans 100 lt d'eau) pendant tout l'année. Il nous a aussi été communiqué que cette quantité a été réduite de moitié par rapport aux autres années. Il faut donc relever que c'est déjà un bon effort.

Cependant, l'utilisation des herbicides est interdite depuis 1986 sur les routes, les chemins et les places publiques. En 2001, cette interdiction a été étendue au domaine privé. L'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) du 18 mai 2005 a repris les interdictions d'utilisation des herbicides, en précisant : « les toits et les terrasses, les emplacements servant à l'entreposage, les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées ».

Cette interdiction a été décrétée parce que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) souhaite diminuer de manière considérable l'utilisation des herbicides sur le sol helvétique pour éviter la pollution des eaux. Aux abords des routes, il n'y a pas assez d'humus pour bien assimiler les produits et aux premiers lessivages (arrosage, pluie), il y a un grand risque que ces substances nocives parviennent par les canalisations jusque dans les cours d'eau (ruisseaux, lacs ou rivières) et dans les nappes phréatiques, provoquant une pollution de l'eau non négligeable.

Cette interdiction a été vraiment justifiée. En effet, il existe différents rapports de l'OMS qui soulèvent les risques cancérigènes de certains produits, et le glyphosate est classé depuis le 20 mars 2015 comme « probablement cancérigène » par le Centre international de recherche sur le cancer. Au niveau national, une pétition portée par Greenpeace, la Fédération romande des consommateurs (FRC) et les Médecins en faveur de l'environnement (MfE) demandant aux autorités d'interdire les herbicides à base de glyphosate a été déposée à Berne le 4 février 2016 (Signée par plus de 25'000 personnes).

Finalement, le 18.04.2018 un article paru dans le Nouvelliste montre qu'au niveau cantonal, le Valais tend vers la suppression d'herbicides sur le domaine public depuis cinq ans. Cette directive incite les services cantonaux et communaux à renoncer à traiter les bordures de routes et autres giratoires avec le Roundup.

Réactions des communes à l'interdiction des pesticides

En Suisse, de nombreuses communes ont déjà arrêté d'utiliser des pesticides, dont 58 sur les cantons de Vaud et Genève, s'inscrivant dans le mouvement « Ma commune zéro pesticides ».

Sur les 69 municipalités valaisannes contactées, cinq uniquement ont répondu (Arbaz, Bagnes, Fully, Leytron et Saillon). Quatre d'entre elles ont fait le pas d'abandonner les produits chimiques.

Au niveau des grandes villes valaisannes, Sion est la commune modèle. Ces exemples nous montrent que l'arrêt de l'utilisation des pesticides au niveau communal est une mesure tout à fait applicable, et selon les expériences faites dans certaines communes, une telle mesure n'implique pas forcément des coûts supplémentaires.

Nous tenons également à rappeler que l'OFEV a établi pour les communes une liste d'alternatives à l'utilisation des pesticides. Il existe aussi plusieurs brochures pratiques en ligne (voir annexe).

Le fait que le service de la voirie de notre commune cesse d'utiliser des pesticides relève non seulement d'une prise de conscience sur les plans de la santé et de l'environnement, mais également d'une logique vers laquelle tendent l'OFEV et celui de l'agriculture (OFAG).

Conclusion

Par le biais de ce postulat, nous souhaitons demander au Conseil Municipal de se pencher sur l'intérêt, pour les citoyen-n-e-s de la Ville et pour protéger de son environnement, de réaliser une étude quant à l'arrêt total de l'utilisation des pesticides par le service de la voirie de St-Maurice.

L'étude devrait pouvoir répondre aux questions suivantes :

1. Comment notre commune compte-elle s'y prendre, comment peut-elle informer la population qu'il est interdit de répandre des pesticides à titre privé ?
2. Quelles sont les alternatives qu'elle mettra en œuvre et quand les pesticides auront-ils définitivement disparu de St-Maurice ?

Nous estimons qu'il serait bénéfique, tant pour l'image de la commune, pour la santé de ses habitants (en particulier ceux qui doivent manipuler de tels produits) et pour l'environnement, de cesser d'utiliser des techniques de désherbage nocives et dépassées. De plus, ce changement donnera l'opportunité de prendre des mesures pour renforcer la biodiversité dans notre ville et évidemment pour être en conformité avec la loi de protection de l'environnement.

L'ADG vous invite donc, chères Conseillères, chers Conseillers, à accepter que ce postulat soit transmis au Conseil Municipal.

Telma Hutin
Conseillère général

Références

- OFEV, 2013, Interdiction d'herbicides sur les routes, chemins, places, terrasses et toits, et à leurs abords.
- OFEV, 2013, Méthodes simples pour lutter contre les adventices. 10 alternatives aux herbicides.
- OFEFP, 2005 Interdiction d'utiliser des herbicides sur les routes, les chemins et les places et à leurs abords.
- OFEFP, 2004 Entretien des routes sans pesticides
- Attention aux herbicides, Pour une bonne pratique du désherbage. Etat de Fribourg.
- Commune Suisse 2017, Biodiversité abandon du Glyphosate (Saillon)
- Méthodes simples pour lutter contre les adventices 10 alternatives aux herbicides, Par :
Association des maîtres horticulteurs suisses (VSG),
Union Suisse des Services de Parcs et Promenade (USS)

Sites utiles

<https://fr.wikipedia.org>

<https://ma-commune-zero-pesticide.ch>

<https://www.latribune.fr>

<http://www.amisdelaterre.org>

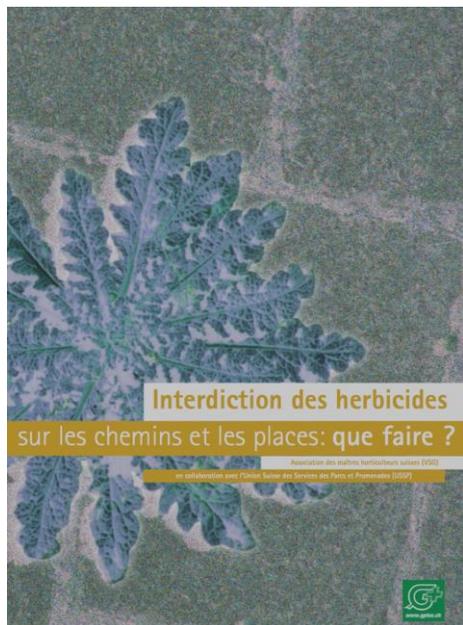
<http://www.cipel.org>

<http://www.chgemeinden.ch>

<http://www.ville-fribourg.ch>

Annexe

https://www.frc.ch/wp-content/uploads/2015/05/10_alternatives_aux_herbicides.pdf



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'environnement OFEV

Fiche d'information mise à jour en août 2013

Méthodes simples pour lutter contre les adventices 10 alternatives aux herbicides

Les herbicides étaient autrefois la panacée pour éliminer les mauvaises herbes. Toutefois, leur utilisation n'est plus autorisée depuis de nombreuses années sur les surfaces stabilisées. L'élimination physique ou mécanique sur de grandes étendues est assez coûteuse et longue, mais elle n'est pas absolument nécessaire partout. La tolérance est un bon moyen de réduire les coûts. Elle implique toutefois d'une part l'indulgence de la population et d'autre part aussi parfois des mesures d'aménagement. Il importe que la population soit parfaitement informée des nouveautés en matière d'entretien.

utilisés par les piétons et le trafic. Le jointoiment des fentes et la réfection du revêtement empêchent les plantes indésirables de pousser.

Mesures de lutte

4) Désherber/sarcler/arracher

Pour empêcher les plantes de repousser aussitôt après le désherbage, il faut les arracher si possible avec leurs racines. Pour ce faire, mieux vaut s'aider d'un couteau et travailler dans un sol sec.

Dans les semis, le meilleur outil est une houe tranchante, qu'il suffit de passer sur la couche superficielle pour couper les mauvaises herbes et en plus aérer le sol. Les herbes coupées peuvent être laissées sur le sol si elles ne sont pas encore en fleurs ou sur le point de former leurs graines.

5) Faucher

Les surfaces herbeuses du type bords de route ou talus doivent être fauchés. La fauche et l'enlèvement des herbes coupées empêchent que des plantes en décomposition ne s'accumulent au bord des routes.

6) Faucher avant la formation des graines

Il est très important d'enlever les mauvaises herbes avant que leurs graines n'arrivent à maturation.

7) Couvrir le sol

La plupart des mauvaises herbes des jardins germent à la lumière. Elles sont issues de graines résistantes qui arrivent à la lumière lorsque le sol est travaillé et

Mesures préventives

1) Balayage

Balayer régulièrement évite l'accumulation de sédiments fins où les plantes peuvent germer. Le balayage détruit les pousses ou ralentit leur croissance. C'est une mesure de prévention et de lutte rationnelle et très efficace.

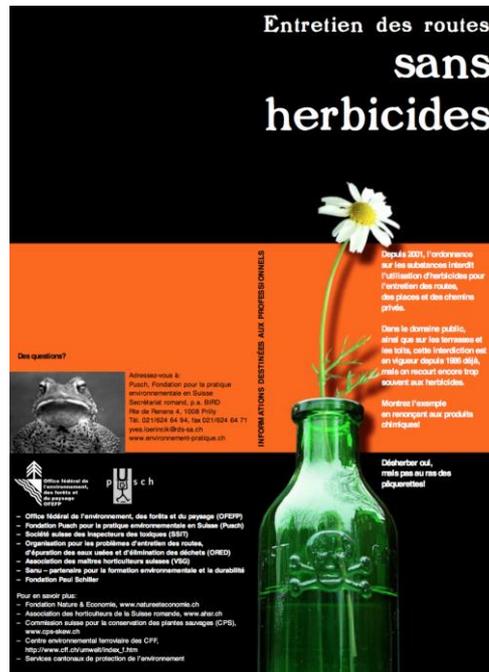
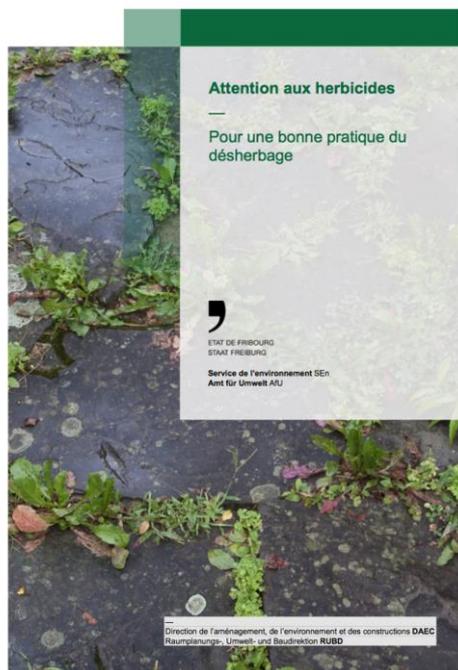
2) Bordures

La pose de bordures est une mesure préventive utilisée le plus souvent pour l'entretien des routes. Les plantées qui ont poussé sont ainsi éliminées périodiquement (tous les 5 à 10 ans), ainsi que les poussières des routes qui se sont accumulées. Ce travail peut se faire manuellement ou avec une machine spécialement équipée.

3) Joints

Les herbes poussent dans les fissures, les joints et les fentes des surfaces imperméabilisées où s'accumulent les sédiments fins, surtout aux endroits peu

http://www.cipel.org/wp-content/uploads/2016/06/Guide_VSG_phyto_oorchim_DiffOk.pdf



https://www.fr.ch/sen/files/pdf64/herbicides_fr.pdf